

Qu'est ce que l'incurie ?

« L'incurie désigne essentiellement le fait pour une personne donnée d'apporter trop peu de soins à ce qui la concerne. Elle est à rapprocher d'un certain abandon de soi, du soin porté à soi. Elle peut concerner l'état de la personne elle-même (son apparence, sa propreté et son hygiène, d'éventuels soins médicaux nécessaires au maintien de sa santé), mais aussi son environnement, et en particulier son habitat. Elle peut constituer un signe non spécifique dans plusieurs tableaux pathologiques tels que la démence, le syndrome dépressif, la schizophrénie. »

(L'incurie dans l'habitat, Nicolas MERYGLOD, 2007)

Oppelia . Thylac

Contact :

Accompagnement des situations complexes, d'incurie dans l'habitat :

8 bis avenue de Cran
74000 Annecy
Tel : 04.50.67.97.84
Tel : 07.50.56.74.69

incuriehabitat@oppelia.fr

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Téléchargez la fiche de signalement « incurie » sur le site: www.oppelia.fr

Thylac

Accompagnement des situations complexes, d'incurie dans l'habitat

« L'humanité n'est pas un état de subir, c'est une dignité à conquérir »
Vercors





Convention :

Mission confiée à Oppelia Thylac par L'Agence régionale de santé dans le cadre d'une convention annuelle.

Objet de la mission :

Appui à la réappropriation de leur logement par des personnes confrontés à une situation d'incurie et développement d'une méthodologie non coercitive. Les situations sont orientées par le service environnement-santé de l'ARS, après sollicitation des mairies ou services sociaux.

Territoire d'intervention :

L'ensemble des communes du Département de la Haute Savoie. Dix dossiers par an.

L'équipe Oppelia Thylac :

Une infirmière ayant la connaissance des institutions et des savoirs faire en matière de coordination d'acteurs et de partenaires.

Public Visé :

Le dispositif s'adresse à des personnes dont le mode d'occupation du logement présente un problème sanitaire, de sécurité pour elles-mêmes et/ou leur environnement. Il s'agit souvent de personnes isolées qui ne sont pas en demande d'aide .

Modalités de signalement et mobilisation du dispositif

Réception et analyse du signalement/ élaboration d'une fiche de recueil de données de l'occupant/ Identification des acteurs mobilisés autour de la personne.



Prise de contact avec la personne



Organisation d'une réunion partenariale sous l'égide de la commune, afin de déterminer les besoins de la personne, les enjeux de la situation.



Visite à domicile pour évaluation de la santé de la personne, de l'état du logement, de la nécessité d'engager des procédures d'urgence.



Organisation d'une réunion partenariale sous l'égide de la commune afin de finaliser les évaluations médicale, sociale et technique. Définir les mesures à prendre et un calendrier de réalisation.



Poursuite des mesures d'accompagnement jusqu' à la reprise de la situation de droit commun.



Retour des modalités de suivi et de l'évolution de la situation aux partenaires.

OBJECTIFS :

Accompagner des actions visant à traiter ou aider au traitement des situations d'incurie dans l'habitat.

Elaborer des solutions durables et non coercitives, en accord avec la personne.

Maintenir dans les lieux après remise en état du logement et prévenir l'expulsion et la rechute.

Apporter un appui méthodologique sur des situations individuelles complexes sur le plan médico-social.

Soutenir et accompagner des projets de relogement adapté ou d'admission dans une structure spécialisée quand le maintien n'est pas possible.

Offrir une approche pro active d'aller-vers la personne, qui n'est pas en demande d'aide, en misant sur l'instauration progressive d'un lien de confiance.

